



COMMUNE DE SALINELLES – DEPARTEMENT DU GARD
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°07/2025

Date convocation : 17/02/2025
Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

Procurator(s) : Marc LARROQUE pour Thierry FERRAND

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Régularisation de la dette en comptabilité – Budget Communal M57

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant l'information transmise par le Service Gestionnaire Comptable de Vauvert, en date du 03 février 2025, sur la régularisation de la somme 0,44 €.

Considérant que le montant de la dette repris dans les annexes IV du compte administratif de l'ordonnateur comporte 4 emprunts encore en cours au 31/12/2024.

Considérant que dans la comptabilité HELIOS il y a une fiche emprunt supplémentaire avec un solde de 0,44€ qui trouve son origine au changement d'application de CLARA à HELIOS.

Considérant que la régularisation s'effectue par opération d'ordre non budgétaire utilisant le compte 1068 et par schéma libre au SGC.

Monsieur le Maire propose :

- Que la régularisation de l'emprunt auxiliaire 900060560041, de la somme de +0,44 € correspondant à migration emprunt à la bascule CLARA / HELIOS, soit régularisé avec l'utilisation du compte 1068, en une écriture unique pour la commune.
- Que le SGC Vauvert, à réception de la délibération, passe les écritures d'ordre non budgétaire suivantes, par schéma libre : Débit 1641 / Crédit 1068 auxiliaire 900060560041 : 0,44€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ le détail de la proposition ci-dessus développée, pour la régulation de la somme de 0,44 € au compte 1068 du budget général M57 – 2025.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publiée le 06/03/2025

ID :030-213003064-20250303-072025-DE